

RYTHMES et conditions de travail:

GREVE le 5 DECEMBRE !!

Adhérer au SNUipp71, c'est toujours possible !

(et recommandé !)

(fiche d'adhésion dans ce bulletin)

SNUipp 71 Infos 71

BULLETIN DE LA SECTION DE SAONE-ET-LOIRE DU SNUipp (FSU)
Maison des Syndicats - 2, Rue du Parc - 71100 CHALON-SUR-SAONE

Dispensé de timbrage Chalon C.D.I.S.



Bulletin N° 111
Déposé le 26/11/2013

CPPAP 0313 S 06497
ISSN 1267-4281

Dispensé de timbrage
Chalon/Saône PPDC



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DANS CE BULLETIN :

*Grève du 5 décembre: rythmes, et pas seulement !
Chantier métiers _ RASED - Directeurs _ EMF
Retraites
Promotions
Bulletin d'adhésion 2013-2014*

Accompagné de la CGT educ'action 71 et du SNUDI-FO 71,

Le SNUipp71-FSU

appelle à la

Grève jeudi 5 décembre !

Pour exiger la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation du décret du 24 janvier pour réécriture.

Manifestation départementale unitaire à 16 heures !

Maison des syndicats à Chalon sur Saône

Nous appelons les parents et les élus à nous rejoindre devant la sous-préfecture à 17h30 où nous demanderons une table ronde avec le sous-préfet et les députés de Saône et Loire.

LES
ENSEIGNANTS,
ACTEURS DE LA
TRANSFORMATION
DE L'ÉCOLE

**IL FAUT VOIR GRAND
POUR LES ENFANTS**



Fédération
Syndicale
Unitaire

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ÉCOLES ET PEGC

Edito

Aujourd'hui, les écoles primaires sont en proie à un climat d'exaspération. **Le mécontentement voire la colère s'exprime sur la question des rythmes scolaires**, tant chez les parents d'élèves que chez les élus et les enseignants.

La priorité au primaire ne peut pas se résumer à une réforme des rythmes mal pensée et contestée dès sa mise en œuvre par le Conseil Supérieur de l'Éducation et que le ministre tente de faire passer en force. **Cette réforme ne répond en rien aux revendications des enseignants qui permettraient, elles, de mettre en place une véritable politique de lutte contre l'échec scolaire**, objectif premier de la réforme, à savoir :

- L'amélioration des contenus d'apprentissage (refonte des programmes basée sur l'expertise des enseignants, suppression du socle commun) et de l'accueil de l'enfant sur le temps scolaire.
- La définition du contenu des 108h par les équipes enseignantes en fonction des besoins propres à leur école. Suppression des APC !



Un budget ambitieux pour la transformation de l'école qui passe par :

- La création immédiate de postes permettant l'allègement des effectifs dans les classes et d'assurer tous les remplacements.
- Le renforcement de l'enseignement spécialisé (la restitution des 5000 postes de RASED supprimés depuis 2008, le

départ en formation CAPA-SH et la création de postes spécialisés à la hauteur des besoins).

- La mise en place d'une véritable formation initiale et continue des enseignants.
- Des mesures concrètes pour l'éducation prioritaire avec une réduction du temps d'enseignement pour les PE comme cela a été décidé pour les enseignants du second degré.
- La montée en charge du plus de maîtres que de classes permettant une déconnexion du temps élève et du temps de travail des enseignants.
- Un alignement de l'ISAE sur l'indemnité du second degré.
- Une augmentation des bonifications indiciaires des directeurs qui prennent en compte leurs responsabilités et le temps passé à assurer leurs missions.

Une amélioration des conditions de travail est nécessaire avec :

- Du temps pour le travail en équipe

- L'augmentation des décharges de direction pour un bon fonctionnement de l'école.
- Le respect de la professionnalité des enseignants qui passe, entre autres, par la fin du caporalisme et des injonctions.

La priorité au primaire marche à l'envers !

Grève le jeudi 5 décembre !

Pour exiger la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation du décret du 24 janvier pour réécriture !

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU 71,
Marc Dailloux, Vincent Castagnino, Marie Larrouy

Nouveaux rythmes. Dans le 71, comment ça se passe ?

Un trimestre plus tard, ce que les collègues passés à la semaine de 4 jours et demi nous en ont dit....

Les nombreux points négatifs:

Une fatigue importante des élèves, tout particulièrement en maternelle (élèves réveillés de la sieste pour se rendre au périscolaire).

- Une incohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires des enfants. Certains d'entre eux ont des semaines « infernales » avec des journées aussi longues qu'avant, un mercredi travaillé de plus et des mercredis après-midis consacrés aux activités extrascolaires.
- Une confusion forte entre les règles de vie sur le temps de classe et lors des activités périscolaires
- Des taux d'encadrement inquiétants (jusqu'à un adulte pour 23 enfants...) et des activités inadaptées
- Un manque de formation criant de certains intervenants
- Sollicitation des directeurs (hors temps de service) pour ramener l'ordre quand les animations tournent mal
- Futures réquisitions inévitables des classes pour le périscolaire
- Périscolaire payant dans certains endroits
- Transfert des interventions des éducateurs sportifs et culturels communaux vers le périscolaire
- Confusion entre les contenus scolaires et périscolaires (exemples: évaluations de sciences passées dans le cadre d'une activité « autour de la nature », mot sur le cahier de liaison de l'école écrit par un animateur)

- Périscolaire qui se réduit parfois à de la garderie
- Perte de repères des élèves qui ont affaire à une multitude d'intervenants (turn-over important des animateurs aux contrats précaires)
- Perte de repères des parents qui ne connaissent pas les animateurs
- Dégradation des relations entre les équipes enseignantes et les élus
- Des horaires irréguliers (journées qui ne se terminent pas aux mêmes heures) imposés contre l'avis des conseils d'école



réunions des maires avec les directeurs).

En outre, il est évident que la gravité des dysfonctionnements constatés ne trouvera pas de solution dans cette charte. Pour organiser une cohérence entre tous les temps de l'enfant, un budget ambitieux garanti par l'Etat serait nécessaire : intervenants formés avec un statut, infrastructures, temps de décharge pour les équipes enseignantes.

Enfin, cette réforme des rythmes mal pensée entraîne d'ores et déjà une remise en cause du statut des professeurs des écoles comme le montre le projet de décret ministériel visant à annualiser le temps de service des titulaires remplaçants et des personnels assurant des compléments de service.

Principal point positif :

Une meilleure qualité de l'attention des élèves la matinée supplémentaire (à mettre toutefois en lien avec l'état de fatigue important relevé en fin de semaine et à nuancer dans le cas particulier du samedi matin où un fort taux d'absentéisme est constaté)

Globalement, les rares satisfactions viennent d'enseignants dont les communes ont les conditions optimales pour appliquer cette réforme (mairie soutenant l'organisation des rythmes conçue par les enseignants, intervenants formés, effectifs restreints, pas d'assouplissement du taux d'encadrement des enfants, déplacements courts entre l'école et les lieux du périscolaire, périscolaire gratuit jusqu'à 16h30, non-réquisition des classes, etc.).

Dans les comités de pilotage, on entend dire que les dysfonctionnements pourront être rapidement surmontés par la mise en place d'une charte départementale ou par la rédaction de règles de vie communes au temps scolaire et périscolaire.

Bien entendu, aucun temps de décharge (sur les 108h) n'est prévu pour les enseignants participants aux comités de suivi locaux où s'élaboreraient ces chartes. L'octroi de 3h sur le temps des animations pédagogiques est dérisoire quand on sait qu'une seule de ces réunions dure environ 3 h (sans compter les



Pour le SNUipp71-FSU il est urgent d'agir pour que l'actuel décret sur les rythmes scolaires soit suspendu et que s'engage le travail de réflexion nécessaire à l'élaboration d'une autre réforme qui vise véritablement l'amélioration des rythmes et des apprentissages tout en assurant de meilleures conditions de travail pour les enseignants.

La Grève du 5 décembre constitue une première étape incontournable pour atteindre cet objectif.

Marie Larrouy, Marc Dailloux, Vincent Castagnino

Voir aussi sur notre site : 71.snuipp.fr : La motion de conseil d'école ou de maîtres (à télécharger)

Chantiers « métiers »

Le ministre ouvre 13 chantiers sur les métiers enseignants.

5 concernent le primaire : Direction d'école, RASED, PEMF, Conseillers Pédagogiques et PE.

Le SNUIPP-FSU se présente ouvert mais **déterminé à obtenir des avancées significatives pour la reconnaissance et le quotidien de ceux qui font vivre l'école.** Dans les groupes de travail, il portera ses propositions



concrètes d'amélioration des conditions de travail et d'enseignement.

Le SNUIPP-FSU sera particulièrement vigilant étant donné le contexte budgétaire contraint qui réduit énormément les marges de manœuvre de ce chantier.

Nous savons que des financements sont possibles, c'est une question de choix !

Chantier Direction et fonctionnement de l'école

Du temps et de la reconnaissance !

Sur ce dossier, le ministre ne fait que proposer des évolutions à la marge, sans moyens, qui n'amélioreront que peu le fonctionnement et la direction d'école :

- Pour les écoles sans décharge, passage de deux à quatre jours de décharge annuelle utilisables sur deux périodes(en P1 et P5).
- Pour les écoles à trois classes, 18h de décharge d'APC au lieu des 9 heures actuelles et rien de nouveau pour les écoles d'une à deux classes.
- Pour les écoles de plus de quatre classes, décharge totale d'APC qui seront assurées par les autres enseignants.

Enfin, il y aurait une volonté de simplifier les tâches administratives et de développer la formation avec les pairs.

En plus de ces évolutions à la marge, le ministre propose des pistes inacceptables pour le SNUIPP-FSU :

- Un profilage pour les directions à décharge totale en Éducation Prioritaire.
- Au lieu d'une revalorisation indiciaire souhaitée par le SNUipp, le ministère propose l'attribution d'un point supplémentaire dans tous les départements pour l'accès à la hors classe et la création d'un grade d'accès fonctionnel (GRAF).

On est loin de la refondation annoncée pour la direction et les propositions avancées par le ministère sont faites "à moyens constants".

Le ministère sur bon nombre de points se contente de confirmer ou d'officialiser l'existant, comme par exemple en terme de formation où sont confirmées les cinq semaines inscrites depuis 1997.

Ce que propose le SNUipp-FSU !

Des priorités se dégagent en terme de **temps, de reconnaissance salariale et d'allègement de la charge de travail administratif.**

- **Le temps de décharge doit être augmenté pour tous** ; le SNUipp souhaite notamment que tous les directeurs des écoles de moins de 4 classes, bénéficie d'un temps de décharge hebdomadaire minimum d'un jour.

- Par ailleurs, **un choc de simplification administrative** est indispensable, car les directeurs s'épuisent à répondre à des exigences incessantes.
- Pour les assister, **un vrai métier d'aide au fonctionnement de l'école, pérenne et statutaire, doit être créé** (actuellement EVS administrative).
- **Une revalorisation indiciaire.**

D'ici là, le SNUipp exige pour les directeurs de toute urgence:

**l'exonération immédiate
de la totalité des APC !**

Chantier PEMF et conseillers pédagogiques

Revaloriser les missions!

Alors que les conditions de travail des PEMF et des CP (Conseillers Pédagogiques) se sont considérablement dégradées depuis les réformes Darcos, le SNUipp-FSU porte des exigences fortes pour ces personnels lors des 2 chantiers qui ont respectivement débuté les 22 et 26 novembre.

Le **chantier métier ministériel** concernant les PEMF et les CP **propose de travailler sur :**

- * une redéfinition de leurs missions:
 - pour les PEMF, il s'agirait de prioriser les formations initiale (ESPE) et continue (Plan De Formation) et le tutorat.
 - des propositions pour une rénovation du CAFI-PEMF (pour 1er et 2d degré) pour valoriser et développer les compétences de formateurs.
- * des propositions spécifiques pour les PEMF :
 - l'élaboration d'une fiche métier « formateurs » et d'un « référentiel de compétences professionnelles des métiers de la formation de l'E.N. » pour reconnaître l'existence du métier de formateur.

- * des propositions spécifiques pour les CP :
 - Plus de différenciation entre les CPC (Conseillers Pédagogiques de Circonscription qui travaillent auprès des IEN) et les CPD (Conseillers Pédagogiques Départementaux qui travaillent auprès du DASEN)
 - un recrutement (poste à profil) et une formation d'adaptation à l'emploi lors de la prise de poste
 - une revalorisation de la fonction (leur situation devant être au moins égale à celle des PEMF) et des perspectives de carrière.



Pour les PEMF et les CP le SNUipp-FSU revendique :

- Une vraie place de formateurs dans des équipes pluri catégorielles au sein des ESPE afin d'assurer l'articulation nécessaire entre les formations initiale et continue et de nourrir la réflexion nécessaire pour faire évoluer leur professionnalité.
- La création de réseaux de formateurs (CP, PEMF, Prof. ESPE...).
- Une revalorisation du CAFIPEMF qui permette aux formateurs des évolutions de carrière correspondant aux compétences acquises par leurs missions de formateurs.

Pour les PEMF le SNUipp-FSU revendique :

- Une augmentation de la décharge de classe pour assurer correctement les missions de formation
- Une priorité accordée aux missions historiques de formation initiale
- Une reconnaissance financière par revalorisation via un régime indemnitaire lié à la fonction et non aux missions, pour exercer dans la sérénité afin que le métier retrouve une attractivité perdue.

Pour les CP le SNUipp-FSU revendique :

- Un recadrage des missions autour de la mission première d'aide aux débutants et aux équipes sur le terrain avec un encadrement précis des périodes de travail.
- Une reconstitution des équipes départementales de conseillers pédagogiques spécialisés avec une réflexion sur la nécessité de nouvelles spécialisations
- Une reconnaissance financière via un régime indemnitaire unique et décent qui permette de redonner de l'attractivité au métier.

Marie Larrouy

Chantiers travail (suite) : l'avenir des RASED

Les RASED ont connu une perte importante de leurs effectifs depuis leur remise en cause en 2008. Malgré la pétition et le mouvement « sauvons les RASED » qui ont marqué un coup d'arrêt à ce processus, les rentrées 2011 et 2012 ont vu à nouveau le nombre de postes baisser, notamment sous l'effet des faibles départs en formation et du manque consécutif de personnels qualifiés. Le bilan de la rentrée 2013 n'est pas encore disponible, mais nos enquêtes ont montré une légère tendance à la re création de postes, de l'ordre de 65 postes environ, concentrés sur quelques départements (Guyane, Réunion, Bouches-du-Rhône...).

Au final, si le nombre de psychologues scolaires est resté stable (avec même une légère progression), les maîtres E et G ont perdu respectivement 40% et 53% de leurs effectifs en six ans. C'est donc peu dire que les attentes sont fortes, notamment de la part des personnels concernés, mais aussi des équipes qui peuvent de moins en moins faire appel aux différentes aides spécialisées du RASED.

Des fiches par profession

Les fiches présentées par le ministère mettent en avant « des missions confortées » et la spécificité des trois types d'acteurs (maître E, maître G et psychologue scolaire). Proposant de « définir une cartographie » à l'échelle départementale ou académique des postes, elles envisagent de positionner chacun « au niveau le plus pertinent (école ou circonscription) », et avancent le principe d'une « remise en route de la formation spécialisée » pour « répondre aux vacances de postes ».

L'avis du SNUipp-FSU

Si certains de ces éléments sont positifs, la définition des missions envisagée pour les professionnels des réseaux induit un changement profond des pratiques profession-

nelles, en introduisant un rôle d'expertise des difficultés et de conseil aux enseignants. Ce point doit être discuté et précisé. En aucun cas, cela ne doit se traduire par la disparition de l'aide directement apportée aux élèves. Le positionnement différent proposé pour les personnels (école ou circonscription), pourrait remettre en cause les modalités de fonctionnement en réseau et cela ne saurait rester en l'état.

Le SNUipp, tout au long des discussions qui s'engagent, exigera que les personnels des RASED retrouvent une légitimité et que leur professionnalité se trouve renforcée et reconnue:

- toute évolution de leur mission doit allier prévention et remédiation et s'inscrire dans le cadre d'un réseau renforcé ainsi que d'une meilleure articulation avec l'action des enseignants des écoles,

- du temps de travail en équipe entre les personnels des réseaux et avec les enseignants des écoles doit être clairement identifié et garanti,

- la refonte de la carte d'implantation des RASED et la relance des départs en formation CAPA-SH doit être accompagnée de la création des postes nécessaires.

Le SNUipp interviendra également pour l'ouverture de discussions sur le recrutement et la formation des psychologues des écoles. Deux rendez-vous sont programmés les mardi 26 novembre et 3 décembre.

Marc Dailoux

martine
aurait besoin d'un maître E



PROMOTIONS: Les infos à retenir

Première question à se poser :
Suis-je promouvable et à quel(s) rythme(s) ?

Pour être promouvable, il faut atteindre l'ancienneté requise dans l'échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur (au grand choix, au choix ou à l'ancienneté).

- Les promotions des instituteurs se font par année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

- Les promotions des professeurs des écoles se font par année scolaire, du 1er septembre au 31 août.

Deuxième question à se poser :

Quel est mon barème ?

2 éléments de barème :

1- ancienneté générale des services au 31/08/13 : A.G.S.

Indices de calcul : 1pt par an - 1/12e par mois

- 1/360e par jour exemple :

un PE ayant 20 ans 6 mois 24 jours :

$AGS = 20 + (6 \times 1/12) + (24 \times 1/360)$

$= 20 + 0,50 + 0,06 = 20,56$

2- la note d'inspection (arrêtée au 31/08/13) multipliée par 2

Les notes anciennes remontant à plus de 3 ans seront majorées (avant application du coefficient x 2) de 0,25 par an, à partir de la 4ème année.

Les périodes de disponibilité interrompent la majoration de la note. La note majorée sera plafonnée à la note maximale de l'échelon au 31/08/13.

Tableau d'avancement des professeurs des écoles :

Echelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté	Indice	Traitement net (1)
1er échelon				349	1 332,68 €
1er au 2ème			3 mois	376	1 435,77 €
2ème au 3ème			9 mois	432	1 649,61 €
3ème au 4ème			1 an	445	1 699,25 €
4ème au 5ème	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	458	1 748,89 €
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	467	1 783,26 €
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	495	1 890,18 €
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	531	2 027,64 €
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	567	2 165,10 €
9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans	612	2 336,93 €
10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	658	2 512,59 €

Tableau d'avancement des professeurs hors classe
(l'avancement est automatique)

Echelons	Durée	indice	Traitement net (1)
1er échelon		495	1 890,18 €
Du 1er au 2ème	2 ans 6 mois	560	2 138,38 €
Du 2ème au 3ème	2 ans 6 mois	601	2 294,93 €
Du 3ème au 4ème	2 ans 6 mois	642	2 451,48 €
Du 4ème au 5ème	2 ans 6 mois	695	2 653,87 €
Du 5ème au 6ème	3 ans	741	2 829,52 €
Du 6ème au 7ème	3 ans	783	2 989,90 €

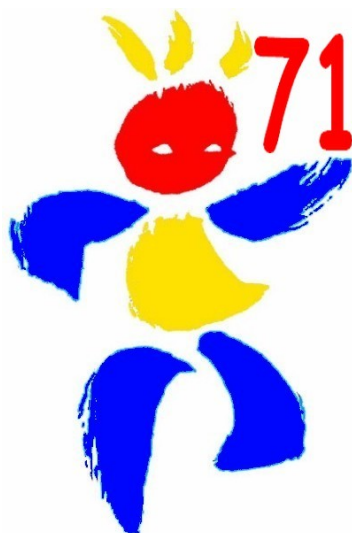
Le SNUipp-FSU rappelle son exigence de création d'un douzième échelon qui permettrait un accès plus large aux indices les plus élevés de la profession, avec un avancement au rythme le plus rapide pour l'ensemble des collègues. Cela aurait pour effet non seulement d'améliorer les carrières des tous, mais aussi les pensions.

**TELECHARGEZ LA FICHE DE
CONTRÔLE SUR NOTRE SITE !!!**

71.snuipp.fr

Tableau d'avancement des instituteurs :

Echelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté	Indice	Traitement net (1)
1er échelon				341	1 302,12 €
1er au 2ème			9 mois	357	1 363,22 €
2ème au 3ème			1 an	366	1 397,58 €
3ème au 4ème			1 an	373	1 424,31 €
4ème au 5ème	1 an 3 mois		1 an 6 mois	383	1 462,50 €
5ème au 6ème	1 an 3 mois		1 an 6 mois	390	1 489,23 €
6ème au 7ème	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois	399	1 523,60 €
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	420	1 603,79 €
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	441	1 683,97 €
9ème au 10ème	2ans 6mois	4 ans	4 ans 6 mois	469	1 790,89 €
10ème au 11ème	3ans	4ans	4ans 6mois	515	1 966,55 €





Nom : M, Mme, Mlle _____ Prénom : _____ Échelon: _____
 Adresse : _____

Tél : _____ Courriel : _____ @
 Adresse établissement: _____

Catégories

Instituteurs PEGC
 PE PE stagiaire
 Retraités

Fonctions

Adjoint Brigade EMF
 Chargé décole ASH Retraité
 Directeur AVS /EVS/ AE Autre (préciser)

Nature de l'établissement

Ecole maternelle RPI
 Ecole élémentaire Collège
 Ecole primaire Autre (préciser)

Montant de la cotisation (cocher la case SVP)

	PE stagiaire	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Insti						122 €	127 €	129 €	139 €	151 €
PE et PEGC	82 €	116 €	122 €	132 €	139 €	146 €	156 €	166 €	177 €	191 €
Hors cl. PE-PEGC		174 €	183 €	196 €	208 €	220 €				

DECLARATION D'ADHESION
 Je me syndique au SNUipp 71 -FSU-, afin de contribuer : - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités. - au développement du Service Public d'Education - au renforcement de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique affilié à la F.S.U.
 Je demande au SNUipp 71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les conditions du droit d'accès fixé par la loi m'adressant au SNUipp.

Date :
Signature (obligatoire)

Syndiqué(e) en 12/13 OUI NON

POSSIBILITES DE REGLEMENT

1 - Paiement direct en 1 fois : OUI NON

2 - Paiement de deux à six chèques au dos desquels vous pourrez indiquer les dates souhaitées de prélèvement OUI NON

3 - Demande de 6 prélèvements automatiques
(JOINDRE UN RIB et IBAN pour toute première demande) :

Suppléments

Chargé d'école + 2 €
 Direction de 2 à 4 cl. + 6 €
 Direction de 5 à 9 cl. + 10 €
 Direction de 10 cl. Et + + 12 €

Mi- temps : du 1° au 5° : 80 €
 du 6° au 11° : 88 €
 à 75% : 75% de la cotisation
 Congé de formation : 85% de la cotisation
 Dispo/ Congé parental : 50 €
 AVS / AE : 36 €
 Retraité : 100€

TOTAL ADHESION
 €

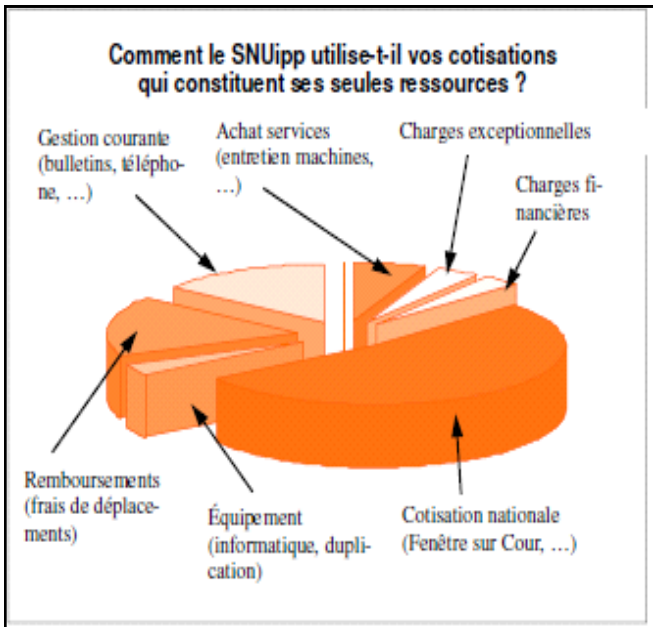
Envoyer à **Dominique GONNOT**
20 B, rue de Dracy - 71 640 - GIVRY
Avant le 20 décembre pour les autorisations de prélèvements.

 ★ Vous avez déjà choisi l'adhésion par prélèvement en 2012-2013:
 ★ - Envoyez-nous un RIB et IBAN car les prélèvements bancaires sont modifiés cette année
 ★ - Votre adhésion sera renouvelée par tacite reconduction sauf avis contraire de votre part.
 ★ *****

 ★ Si vous choisissez le règlement mensualisé de votre cotisation, elle sera
 ★ prélevée en **6 fois de janvier à juin (le 5 de chaque mois)**.
 ★ Votre cotisation sera déterminée en fonction de votre échelon: Vous
 ★ pourrez vérifier le montant en consultant le tableau de cotisations.
 ★ *****

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Votre cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à **66%** du montant de cotisation (ou crédit d'impôt pour les non imposables)
Exemple : un prof d'école au 6ème échelon, après déduction fiscale, n'aura payé que 50€ de cotisation (soit 4€ par mois)
- En cas de déclaration aux frais réels, inclure le montant de la cotisation dans les frais réels.
- **ATTENTION : Les attestations d'impôts pour l'année scolaire 2013 -2014 vous seront adressées en février 2015 pour la déclaration sur les revenus 2014.**



Réforme des retraites: Les parlementaires doivent entendre les salariés !!

Après un « vote étriqué » par une courte majorité des parlementaires, le Sénat a rejeté à l'unanimité le projet gouvernemental sur la retraite.

Cet événement rarissime démontre la fragilité des arguments de ceux qui portent ce projet injuste, cela conforte les salariés et l'opinion publique qui refusent cette contre-réforme. En effet, ce projet s'inscrit dans le prolongement des réformes précédentes. Ce projet injuste et inacceptable conduirait à un appauvrissement des futurs retraités (notamment les femmes) et interdirait l'accès au système de retraite pour les jeunes !!

La retraite à 60 ans, les départs anticipés pour travaux pénibles tels que cela existe dans de nombreux statuts et Conventions Collectives : voilà des propositions qui vont dans le bon sens !

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois.

Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser l'ensemble des salaires !

Pour changer de cap et faire face à la situation :

- Il faut rompre avec les politiques d'austérité imposées par l'Union Européenne, la Banque centrale Européenne, et le



FMI, déclinées dans le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) et s'attaquer au coût du capital.

- Il faut rompre avec ces politiques et ne pas s'entêter, comme le fait le gouvernement à passer en force une contre réforme qui remet en cause notre système de retraite par répartition.

Le texte revient à nouveau à l'Assemblée Nationale à compter du 19 novembre et serait soumis à un vote le Mardi 26 novembre !! (Ensuite le projet repartira au Sénat).

Dans ces conditions, la mobilisation reste nécessaire !!!

Marc Dailloux